



 cinemathequerobertlynen

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,
contacter la cinémathèque Robert-Lynen
au 01.42.12.81.54



ANNEXES

CE DOCUMENT CONTIENT :

- Modèle d'autorisation de diffusion de films pour l'édition 2020 du festival « Mon premier film »
- Modèle d'autorisation de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos

à renvoyer dûment complété
et joint au dossier de candidature.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE RETOURNÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :

Cinémathèque Robert-Lynen
11 rue Jacques Bingen - 75017 Paris

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Lundi 25 mai 2020 à 14H



AUTORISATION DE DIFFUSION DE FILMS
DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2020 DU FESTIVAL



Madame/Monsieur:

Directeur de l'école R.E.V Principal du Collège

Nom et adresse de l'établissement:

.....
.....

autorise l'équipe du Festival « Mon premier film » à communiquer et à diffuser des extraits ou l'intégralité du film scolaire ou périscolaire intitulé :

.....
.....

Réalisé par (classe et/ou nom des élèves ou des jeunes):

.....
.....
.....
.....

Cette autorisation est valable pour une diffusion dans le cadre du Festival ainsi que sur les sites internet d'intérêt public (collectivités, associations, institutions etc.), ceci excluant toute diffusion à caractère commercial et autre que scolaire ou périscolaire.

Fait à Paris le

Signature :

ATTENTION : Pour chaque enfant, une autorisation de droit à l'image devra être fournie. Afin de prévenir tout litige, la prise de vues des mineurs doit être précédée d'une demande d'autorisation des deux parents, ou titulaires de l'autorité parentale, précisant le cadre dans lequel l'image de leur enfant pourra être utilisée (lieu, durée, modalité de présentation, moyen de support etc.) Voir page suivante.

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE
PHOTOGRAPHIES ET DE VIDÉOS

Dans le cadre des Ateliers

proposés par

des reportages photographiques et en vidéo seront réalisés sur les différentes actions menées lors de l'atelier

.....
auquel votre enfant participe durant l'année scolaire 2019/2020.

Ces projets feront l'objet de créations collectives qui seront, dans la plupart des cas, exposées à des fins non lucratives dans des sites municipaux (écoles, centres de loisirs, musées, mairies). Afin de valoriser ces initiatives, la Mairie de Paris entreprend une série de reportages (photos, vidéos, interviews) qui seront diffusés sur les différents supports de communication de la Ville.

Je, soussigné(e), représentant(e) légal(e) [préciser nom et prénom]

.....
Parent 1 Parent 2 Tuteur(s)

donne mon autorisation pour que l'enfant [préciser nom et prénom]

.....
de l'établissement scolaire / du centre de loisirs [barrer mention inutile]

.....
situé

- soit photographié(e) par un photographe de la Mairie de Paris (Direction des Affaires scolaires, Direction des Affaires culturelles ou Direction de l'Information et de la Communication) ou un photographe mandaté par l'établissement culturel qui participe à « l'Art pour Grandir ».
- présente sa création à l'occasion des expositions ou des festivals organisés par la Mairie de Paris.

Fait à Paris, le

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

La Mairie de Paris se réserve le droit de reproduire dans toutes ses publications et sur ses sites Internet l'image et le travail de votre enfant, à conserver dans ses archives les photos le représentant, et à les prêter en vue de leur parution, à toutes autres diffusions (presse, éditions...) en rapport avec les activités proposées par la Ville. La présente autorisation est valable pour une durée indéterminée. Elle pourra être révoquée à tout moment, à la demande des parents de la personne photographiée, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Service photo, Mission Information et Communication, bureau 511, Direction des Affaires scolaires, 3 rue de l'Arsenal - 75004 Paris.